



COMMUNE DE
LUZILLÉ

L'EQUINOX

MAIRIE

NOUS TROUVER

📍 4 rue de la mairie,
37150 Luzillé

NOUS CONTACTER

☎ 02 47 57 84 19

✉ mairie@luzille.fr

NOS HORAIRES

🕒 Lundi : 14 h à 17 h
Mardi : 14 h à 17 h
Jeudi : 14 h à 17 h
Vendredi : 14 h à 17 h
(sauf jours fériés)

NOUS SUIVRE

💻 www.luzille.fr

📘 Facebook

Sommaire

INFOS
MAIRIE

p. 3

JEUNESSE &
EDUCATION

p. 10

CCBVC

p. 9

VIE ASSO

p. 12

VIE éco

p. 11

VIVRE
à LUZILLÉ

p. 16





Chers Luzilloises et Luzillois,
Voici la nouvelle version de notre bulletin municipal et je veux profiter de ce lancement pour vous réitérer mes remerciements pour la confiance que vous avez accordée, par vos suffrages, à l'ensemble de l'équipe municipale.

Nous avons choisi comme titre de ce nouveau bulletin L'EQUINOX : notre Cheval d'acier qui nous salue à chaque passage fait partie de notre identité communale et de notre patrimoine culturel. C'est aussi faire référence à la créativité de François Villain et de Jean-Claude Laroche et à leur esprit d'équipe pour construire et réaliser cette sculpture en 2006 pour fêter les 10 ans de la fête du cheval à Luzillé.

Cette année 2020 est marquée par une crise sanitaire sans précédent, ses épreuves, ses doutes et le manque de visibilité d'un prochain retour à une vie normale. Restons solidaires pour traverser cette crise et faire vivre notre commune. Merci à tous les enseignants et aux membres du personnel communal qui ont assuré le fonctionnement du groupe scolaire et des services municipaux pendant le premier confinement et merci aussi pour leur implication dans ce deuxième confinement,

Merci aux habitantes de la commune qui ont cousu et distribué des masques, et à toutes celles qui ont fait don d'élastiques et de tissus.

Je vous assure de tout mon soutien dans cette traversée difficile et de celui des conseillers municipaux. La solidarité et le sérieux de nos comportements face au virus nous permettront d'avancer plus sereinement. Je demande à toutes et à tous de respecter les règles d'hygiène, de sécurité, de déplacement et de confinement.

Faire face à la crise, c'est aussi continuer à bâtir des projets et à mener des actions :

Le projet de l'aménagement de la rue de la Sibillerie se terminera au printemps, la mise en accessibilité du stade et du terrain de tennis sont à venir très prochainement, et bien sûr de nouveaux projets sont à l'étude pour l'année prochaine dont je vous tiendrai informés.

Des événements et des spectacles à venir sont notés dans les agendas. Les associations, que je remercie pour leur implication dans la vie de notre commune, continueront à nous proposer des activités. Nous n'oublions pas nos seniors qui cette année n'ont pas pu être conviés au repas des anciens. Dès que les conditions sanitaires écarteron tout risque, nous leur proposerons une rencontre conviviale.

Et pour marquer tout notre espoir en la vie et notre joie d'accueillir, nous planterons un arbre à chaque nouvelle naissance. Cela s'inscrit dans notre programme d'ouverture à une nature vivante, respectée et protégée dès le plus jeune âge.

La fin d'année approche et 2021 va s'ouvrir avec des nouveaux défis, de nouvelles perspectives. Restons confiants dans l'arrivée de jours meilleurs. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter ainsi qu'à vos proches de bonnes fêtes de fin d'année.

Je vous assure de mon engagement et de ma volonté d'assurer pleinement la responsabilité qui m'a été confiée. Bien à vous.

*Anne Marquet-Jouzeau,
Maire de Luzillé*

Comité de rédaction

Directrice de la production : Anne Marquet-Jouzeau

Conception : Hélène Harbonnier, Anne Jamonneau, Isabelle Verdeil, Sylviane Lévêque, Julie Graule, Mikaël Gaudron, Thierry Bodin et Alain Chanteloup

 Illustré et mis en page par Anthony Graule

 Imprimé par la Renaissance Lochoise

 Imprimé sur du papier recyclé

© Toute reproduction partielle ou totale est interdite

ETAT CIVIL 2020

Naissances hors de la commune : **7** filles **9** garçons

Mariages **4**

Décès **1** hors de la commune **2**

PACS **6**

** Selon le Règlement Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD), nous ne communiquons pas le nom des personnes enregistrées sur le registre d'Etat civil*

** Données relevées au 30 novembre 2020*

COVID 19

En raison de la crise sanitaire actuelle qui nous touche, il est susceptible que nos événements soient reportés ou annulés.

Nous sommes tous concernés. Il nous appartient de rester proche mais à distance alors respectons les gestes barrières.

INFORMATION CORONAVIRUS COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS
LES UNS LES AUTRES



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Eviter de se toucher le visage



Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades



En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://gouvernement.fr/info-coronavirus)
 **0 800 130 000**
(appel gratuit)

AGENDA

La visite guidée inédite de l'église Sainte-Luce et des œuvres sculptées organisée le 1er novembre par le Pays d'art et d'histoire Loire Touraine a été annulée en raison du confinement. Cette visite sera reprogrammée en 2021.

10 janvier 2021 à 11 h
 Salle des fêtes de Luzillé

Vœux du Maire à 11 h salle des fêtes de Luzillé

17 janvier 2021 à 15 h
 Salle des fêtes de Luzillé

Le théâtre de la Valise présente Monsieur Ratapoi : Conte musical pour enfants - Voyage imaginaire au son des percussions et de bruitages sonores à 15 h à la salle des fêtes de Luzillé. Ce spectacle proposé par la bibliothèque est financé par la C.C.B.V.C.

14 février 2021 à 15 h
 Salle des fêtes de Luzillé

Nous accueillerons, à la salle des fêtes, la compagnie Radio Théâtre pour une pièce écrite et mise en scène par Emilie Barrier. Ernest, l'homme qui oubliait sa vie se dévoile au fil d'un texte empli d'une douce poésie (pour adultes et adolescents). Spectacle tendre dont la mémoire d'un homme se fait la malle. Ce spectacle est financé par la C.C.B.V.C.

26 juin en soirée
 Eglise Sainte-Luce de Luzillé

Nous avons d'ores et déjà le plaisir de vous annoncer un concert de musique baroque inédit en l'église Sainte-Luce de Luzillé. Nous accueillerons François Bazola et les musiciens de l'Ensemble Consonance. A suivre dans notre prochain bulletin...



Depuis le début de l'année, la compétence de l'eau est gérée par la Communauté de Communes de Bléré - Val de Cher (C.C.B.V.C.).

Pour toute intervention, contacter le 02 47 23 58 63 du lundi au vendredi de 9 h à 17 h ou à eau@cc-blere-valdecher.fr

Astreintes week-end et jours fériés : 02 47 23 51 28 (Uniquement en cas d'urgence)

LE CONSEIL MUNICIPAL



Anne MARQUENET-JOUZEAU
Maire - Commissions urbanisme / habitat et de l'action sociale - Conseillère communautaire



Alain CHANTELOUP
1er adjoint délégué à la voirie - Commission des bâtiments communaux



Hélène HARBONNIER
2ème adjointe déléguée à la communication / culture, à la relation avec les associations et les habitants - Commission de l'action sociale - Conseillère communautaire



Julie GRAULE
3ème adjointe déléguée aux affaires scolaires, petite enfance, jeunesse et déléguée à l'action sociale - Commission communication et vie associative - Présidente du syndicat scolaire



Mikaël GAUDRON
4ème adjoint délégué aux bâtiments - Commission urbanisme / habitat



Thierry BODIN
Conseiller municipal - Commissions bâtiments communaux, voirie / environnement / cimetière et urbanisme / habitat



Pascal BERTHELOT
Conseiller municipal - Commissions bâtiments communaux, voirie / environnement / cimetière et urbanisme / habitat



Anne-Lise BLAIS-BONNIGAL
Conseillère municipale - Commissions scolaire / petite enfance / jeunesse et urbanisme / habitat



Jean-Marc BELORGEY
Conseiller municipal - Commission finances / budget / économie



Matthieu GUARY
Conseiller municipal - Commissions finances / budget / économie, bâtiments communaux et scolaire / petite enfance / jeunesse



Isabelle VERDEIL
Conseillère municipale - Commissions scolaire / petite enfance / jeunesse, communication et vie associative, et action sociale



Sylviane LEVEQUE
Conseillère municipale - Commissions finances / budget / économie et communication et vie associative



Anne JAMMONEAU
Conseillère municipale - Commissions voirie / environnement / cimetière, communication et vie associative, et action sociale



Lucien BIGOT
Conseiller municipal - Commissions finances / budget / économie, scolaire / petite enfance / jeunesse, communication et vie associative



Cyril PAINEAU
Conseiller municipal - Commissions finances / budget / économie, bâtiments communaux, voirie / environnement / cimetière

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 1/4

10 JUILLET 2020

Fixation du taux des indemnités du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, d'après l'indice brut terminal de la Fonction Publique, le maire et les adjoints ont accepté de minorer leurs indemnités, suivant le tableau de répartition suivant :

- Indemnité du Maire à 35%
- Indemnité des adjoints à 9% indifféremment

Constitution des commissions communales (voir p.4 du bulletin)

Le Maire est Président de droit de chaque commission. Le rôle des commissions est consultatif. Elles sont force de proposition auprès du Conseil municipal et permettent d'étudier les dossiers de manière plus approfondie en amont des votes soumis au Conseil municipal.

Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil municipal approuve les candidatures des conseillers ci-après :

- Titulaires : Pascal Berthelot, Alain Chanteloup, Mathieu Guary
- Suppléants : Lucien Bigot, Mikaël Gaudron, Anne Jamonneau

Représentation aux instances intercommunales

Syndicat des écoles publiques de Luzillé/Epeigné-les-Bois :

- Titulaires : Julie Graule, Hélène Harbonnier, Mathieu Guary
- Suppléants : Anne-Lise Blais-Bonnigal, Anne Jamonneau, Isabelle Verdeil

Mme Graule Julie est désignée pour assister Madame le Maire lors des réunions du Conseil d'école.

En outre, peuvent assister avec voix consultative aux séances du Conseil d'école pour les affaires les intéressant, les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire :

- Titulaire : Alain Chanteloup
- Suppléante : Anne Marquetnet-Jouzeau

Syndicat mixte du Pays de Loire-Touraine :

- Titulaire : Anne Marquetnet-Jouzeau
- Suppléant : Cyril Paineau
- Référente Santé : Julie Graule

Comité national d'action sociale :

- Déléguée élue : Anne Marquetnet-Jouzeau
- Déléguée agent : Corinne Chaussoy

Correspondant défense :

- Anne Jamonneau

Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) :

Chaque commune, institue une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) composée du Maire ou de son Adjoint délégué, ainsi que de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants (si la population est inférieure à 2 000 habitants), en nombre double, soit pour Luzillé, 24 personnes. Le Conseil municipal décide de proposer 24 personnes.

Commission de contrôle des listes électorales :

- Titulaire : Pascal Berthelot
- Suppléant : Thierry Bodin

Délégations consenties au Maire

Le Conseil municipal décide de déléguer au Maire, pour la durée du mandat, suivant les alinéas de l'article L.2122-22 du C.G.C.T., les attributions suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans la limite de 30 000 € HT.
- De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- De passer les contrats d'assurance ;
- De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- D'accepter les dons et legs qui ne sont ni grevés ni de conditions ni de charges ;
- De fixer les rémunérations et régler les frais d'honoraires et des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- De fixer les reprises d'alignement en application des documents d'urbanisme ;
- D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L 211-2 au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code sur les zones préalablement déterminées par le Conseil municipal, UB, 1AU, 2AU, 2AUe, UBh, 1AUh, 1AUI, dans la limite de 300 000 € ;

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 2/4

- D'intenter au nom de la commune toute action en justice ou défendre la commune dans des actions intentées contre elle, devant toutes juridictions en 1ère instance tant en demande qu'en défense ;
 - De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués les véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal, dans la limite de 5 000 € HT ;
 - D'autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
 - D'exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- Il est précisé qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercées par les adjoints dans l'ordre du tableau.

Contentieux digue étang de Brosse

Le Conseil municipal désigne Anne Marquet-Jouzeau, Jean-Marc Belorgey, Pascal Berthelot, Cyril Paineau, Alain Chanteloup devant constituer le groupe de travail concernant le dossier en contentieux de la digue de l'étang de Brosse.

Affectation du résultat du service eau/assainissement 2019

En application de la délibération du 6 mars 2020 affectant 48 500 € à la C.C.B.V.C. dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement, le Conseil municipal accepte la répartition suivante :

- 24 250 € au service de l'eau
- 24 250 € au service de l'assainissement.

M. Chanteloup Alain a démissionné de ses fonctions de Conseiller communautaire, il sera remplacé par Mme Harbonnier Hélène, adjointe en suivant dans l'ordre du tableau

4 SEPTEMBRE 2020

Aménagement rue Sibillierie : procédure d'appel d'offres et groupement de commandes avec la C.C.B.V.C.

Les travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunications ont débuté le 24 août 2020, la réunion publique d'information des résidents de la rue de la Sibillierie a eu lieu le 31 août 2020, sous la supervision du maître d'œuvre.

Le Conseil municipal autorise :

- la consultation des entreprises dans le cadre d'un marché à procédure adaptée,
- la passation d'une convention constitutive de groupement de commandes avec la C.C.B.V.C concernant l'aménagement de la rue de la Sibillierie, pour la part

des travaux sur le réseau d'eau potable (financement C.C.B.V.C.) et de défense incendie (financement commune),

- la signature de toutes pièces afférentes à ce dossier par Madame le Maire.

Commission contrôle des listes électorales

Le Conseil municipal reprend le tableau du Conseil municipal :

- Thierry Bodin se désiste, mais Pascal Berthelot accepte et devient titulaire de la commission de contrôle des listes électorales,
- Après quoi, Anne-Lise Bonnigal, Jean-Marc Belorgey, Mathieu Guary, Isabelle Verdeil, l'un après l'autre se désistent en qualité de délégué suppléant, mais Sylviane Lévêque accepte et devient suppléant à la commission de contrôle des listes électorales.

Déplacement chemin rural n°123 : procédure enquête publique

Le bornage a été réalisé et suivant les conclusions du géomètre-expert, le chemin rural est situé entre les parcelles bâties section K n° 750, 752 et la parcelle non bâtie section K n° 754, afin d'optimiser la partie bâtie et de simplifier la circulation, il a été proposé le déplacement d'une partie du chemin rural n° 123.

Une procédure d'enquête publique doit être menée pour officialiser le déplacement du chemin et, dans ce cadre, un commissaire enquêteur doit être mandaté.

Le Conseil municipal accepte d'engager la procédure d'enquête publique concernant le déplacement du chemin rural n° 123 et de solliciter du Tribunal administratif la nomination d'un commissaire enquêteur devant superviser l'enquête publique.

Schéma directeur eaux pluviales : procédure enquête publique

Comme suite à la délibération n° 75-2019 du 15 novembre 2019 concernant le schéma directeur d'eaux pluviales et autorisant le Maire à soumettre le projet à l'enquête publique, il est apparu qu'une erreur avait été commise, il s'agit du Tribunal administratif qui doit être saisi et non le Tribunal de Grande Instance.

Le Conseil municipal entérine la décision précédemment prise par délibération en date du 15 novembre 2019 en validant la sollicitation d'un commissaire enquêteur auprès du Tribunal administratif, en vue de l'organisation de l'enquête publique correspondante.

Assurance statutaire : renouvellement du contrat groupe

Le Conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire, au 01/01/2021 aux conditions énoncées.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 3/4

Service périscolaire et entretien des locaux : création de postes TNC

Madame le Maire suggère de recourir à des emplois mutualisés pour pallier le manque de personnel communal sur les périodes scolaires (36 semaines), ce qui permettrait des contrats à temps non complet plus viables que ceux que pourraient proposer la commune.

1. Pause méridienne / surveillance cour / transports scolaires soir / ménage école (20 h)
2. Pause méridienne / surveillance cour / ménage école (20 h)
3. Ménage mairie / assistance à la garderie / transports scolaire matin (10.28 h)

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à signer les conventions de mutualisation sur les emplois précités ainsi que tout document afférent, sachant que les temps de travail pourraient être ajustés en fonction des besoins des services et de la disponibilité des employés mis à disposition. Les temps indiqués étant des maxima horaires.

10 OCTOBRE 2020

Relevé des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22

- D-2020-03 : portant autorisation, à titre gracieux, d'occupation du domaine public (parcelle cadastrée WB n° 11) par la C.C.B.V.C. pour l'installation d'une purge automatique.
- D-2020-04 : portant approbation d'un devis pour la fourniture et la pose d'une bâche incendie au lieudit La Rabottière par l'entreprise BUSSE & PROVOST pour un montant HT de 11 645 €.
- D-2020-05 : portant approbation d'un devis pour l'acquisition d'un ordinateur portable pour la mairie auprès de FEPP, au prix HT de 1 315.36 €.

Mise en accessibilité du stade

Conformément à l'agenda prévisionnel de mise en accessibilité des bâtiments communaux, en 2020 étaient inscrits les travaux pour l'accès au stade et ses équipements.

Des devis ont été sollicités auprès de plusieurs artisans concernant la partie menuiseries par le remplacement des portes, la partie maçonnerie et aménagements extérieurs et la partie plomberie avec l'installation d'un sanitaire adapté aux personnes à mobilité réduite. Les devis des entreprises les mieux disantes sont présentés :

- Remplacement des portes, MENUISERIE BUTON POSE 3 762 € HT
- Maçonnerie et aménagements extérieurs, Entreprise HENOT 6 223 € HT
- Installation d'un sanitaire PMR, Entreprise DOMELIS 1 203 € HT

Le Conseil municipal, après examen des travaux envisagés approuve les devis tels que présentés pour un total HT de 11 188 €.

Remplacement des postes informatiques de la mairie

Après avoir entendu l'exposé présenté par l'adjoint en charge du dossier, le Conseil municipal décide l'achat du serveur pour un montant HT de 4 706.80 € et le remplacement de 3 postes informatiques équipés avec maintenance du serveur et des postes en location (LOA) sur une durée de 36 mois pour un loyer mensuel HT de 367.95 € auprès de la société FEPP.

Spectacle culturel proposé par la C.C.B.V.C. pour l'année 2021

Le spectacle initialement prévu dans le cadre de la saison culturelle 2020, a été reporté en 2021 en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Une option avait été posée sur 2021 pour la présentation d'un concert « Passions baroques » musique française des 17ème et 18ème siècle incluant des animations auprès des écoles.

Bien que le spectacle de 2020 n'ait pas été financé par la C.C.B.V.C. sur l'exercice mais reporté en 2021, la C.C.B.V.C. n'assurera qu'un seul spectacle en 2021.

Le Conseil municipal considère l'intérêt culturel de maintenir au maximum des animations culturelles sur la commune, avec l'objectif aussi de rompre l'isolement dans un contexte rendu difficile à cause de la pandémie.

La décision est prise d'accepter de budgétiser en 2021 le concert « Passions baroques » pour un montant net de 2 500 €.

Il est entendu que la C.C.B.V.C. relaiera l'information via son site et la commune assurera la promotion de l'animation auprès des habitants.

Participation financière communale pour la destruction de nids de frelons asiatiques

Il a été constaté une recrudescence des nids de frelons asiatiques qui présentent un danger pour l'homme et la santé, pour l'environnement et notamment le risque apicole.

Il est proposé une mesure incitative visant à combattre les nids de frelons asiatiques sur le territoire communal, en accordant une participation financière à hauteur de 30 % du coût total, sur présentation d'une facture acquittée plafonnée à 150 €, soit une participation maximale de 45 €.

Le Conseil municipal accepte d'instaurer une participation financière à hauteur de 30 % du coût total, sur présentation d'une facture acquittée plafonnée à 150 €, soit une participation maximale de 45 €. Cette mesure est effective immédiatement, uniquement sur le territoire communal et les crédits sont prévus au budget.

COMPTE-RENDU DES CONSEILS MUNICIPAUX 4/4

Repas des anciens pour l'année 2020

Sur proposition de la commission communication et après avoir entendu ses motivations présentées par l'adjoint délégué à la commission, considérant le contexte pandémique lié au Covid-19, et notamment le caractère de vulnérabilité des personnes de plus de 65 ans, le Conseil municipal décide d'annuler en 2020, le repas traditionnellement offert aux personnes de plus de 65 ans.

La commission a suggéré qu'un projet de remplacement soit proposé, lors du 1er semestre 2021 dès que les conditions sanitaires seront satisfaisantes.

Repas offert au personnel communal pour l'année 2020, reformulation

Historiquement il était offert un repas en fin d'année à l'ensemble du personnel communal où étaient conviés également les conjoints (payant), les conseillers municipaux en exercice (payant 50 %) ainsi que les conjoints (payant).

Le contexte sanitaire rend difficile l'application de cette coutume, il est donc proposé une variante en offrant des chèques cadeau « Tir groupé » d'une valeur de 50 € délivrés par Sodexo, utilisables dans de nombreuses enseignes.

Ce jour, l'effectif du personnel communal compte 8 employés, ce qui représenterait un coût de 412 € (frais de gestion et d'envoi compris).

Le Conseil municipal accepte cette suggestion.

Commission action sociale : demande n° 2-2020

Un dossier d'aide financière, présenté par l'assistante sociale, a été examiné par la Commission d'action so-

ciale concernant une famille en difficulté.

Après examen de la situation et contact avec l'assistante sociale, un avis favorable a été émis pour accorder une aide ponctuelle de 300 €, versés directement au Trésor public dans l'objectif de réduire la dette consécutive aux factures d'eau impayées.

Le Conseil municipal accepte de valider la proposition de la commission d'action sociale.

Modification règlement garderie périscolaire

Comme suite à la réunion de la Commission scolaire du 15 octobre 2020, il a été proposé un additif au règlement de la garderie périscolaire actant la fin de l'accueil des enfants à la garderie à 8 h 15, sachant que les enfants doivent être sortis des bâtiments à 8 h 20.

Le Conseil municipal entérine la proposition de la commission scolaire sachant que le règlement fera l'objet d'une nouvelle distribution auprès des parents.

Création d'un poste adjoint technique à temps non complet

Le recrutement de trois personnes, comme il avait été discuté en séance du 4/09/2020, dans le cadre de la mutualisation avec la C.C.B.V.C. n'a pas été concluant, seule une personne a des disponibilités correspondant aux besoins de la collectivité.

Le Conseil municipal approuve la création d'un poste d'Adjoint technique à temps non complet, 24.85/35ème, à compter du 1er novembre 2020, pour une durée d'un an, sur la base d'un contrat de droit privé CUI, bénéficiant d'une aide de l'État.

L'emploi est destiné à renforcer le service scolaire / périscolaire et le service entretien des locaux.



Les comptes rendus des Conseils municipaux sont affichés en Mairie et sur les panneaux d'affichage des principaux hameaux. Bientôt, ils seront également disponibles sur le nouveau site internet de la commune.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE BLÉRÉ-VAL DE CHER

La **C.C.B.V.C.** est un Etablissement Public de Coopération intercommunale doté d'une fiscalité propre. Elle a été créée par arrêté préfectoral le 14 décembre 2000 et regroupe 15 communes : Athée-sur-cher, Bléré, Céré-la-ronde, Cigogné, Civray-de-Touraine, Chenonceau, Chisseaux, Courçay, Dierre, Epeigné-les-bois, Francueil, La-Croix-en-Touraine, Luzillé, Saint-Martin-le-Beau et Sublaines.

Le conseil communautaire se réunit en moyenne une fois par mois afin de délibérer, si nécessaire, sur le travail de chaque commission (vote du budget, décision en matière d'investissement, saison culturelle, etc).

Luzillé est représenté dans toutes les commissions de la C.C.B.V.C.

1. La commission Voirie-eau et assainissement-mutualisation des services et moyens : M. CHANTELOUP Alain, titulaire et M. BODIN Thierry, suppléant, Mme MARQUENET-JOUZEAU Anne, Vice-Présidente du Conseil d'exploitation eau et assainissement ;
2. La commission Petite enfance - enfance - jeunesse - transports scolaires : Mme MARQUENET-JOUZEAU Anne, titulaire et Mme JAMMONEAU Anne, suppléante ;
3. La commission Déchets - PCAET (Plan climat-air-énergie territorial) - alimentaire - agriculture : Mme BLAIS-BONNIGAL Anne-Lise, titulaire et M. PAINEAU Cyril, suppléant ;
4. La commission Culture et Sports : Mme HARBONNIER Hélène, titulaire et Mme VERDEIL Isabelle, suppléante, Mme MARQUENET-JOUZEAU Anne, Présidente ;
5. La commission Economie - Tourisme & Attractivité : Mme MARQUENET-JOUZEAU Anne titulaire et Mme VERDEIL Isabelle, suppléante ;
6. La commission Aménagement de l'espace - mobilité - PLUI - habitat - GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) : M. BERTHELOT Pascal, titulaire et M. BIGOT Lucien, suppléant ;
7. La commission Finances & Patrimoine, CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : M. BELORGEY Jean-Marc, titulaire et M. GUARY Mathieu, suppléant ;
8. La commission Pays de Loire Touraine, Mme MARQUENET-JOUZEAU Anne, titulaire et M. PAINEAU Cyril, suppléant et Mme GRAULE Julie, référente santé ;
9. A l'office de Tourisme Mme VERDEIL Isabelle représentante Luzillé.

Dans chacune de ces commissions, les conseillers municipaux représentent Luzillé et participent aux décisions qui sont prises.

La Maison Départementale de la Solidarité

Ouverte à tous, sans aucune condition de ressources, la Maison Départementale de la Solidarité offre une porte d'entrée unique vers les services de la solidarité du Conseil Départemental. Des professionnels sociaux et médico-sociaux vous orientent, vous accompagnent sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, éducation et santé des enfants et des adolescents, accès aux droits, soutien à la parentalité, aide aux personnes âgées et handicapées au plus près de votre domicile.

Des professionnels vous aident à trouver des solutions en cas de problème de logement, d'emploi, de difficultés financières ou familiales. Ils vous accompagnent pour vous permettre de bénéficier des aides auxquelles vous avez droit. Vous pouvez les rencontrer au sein des M.D.S. ou sur rendez-vous ou encore à votre domicile.

Maison Départementale de la Solidarité de Bléré

📍 2 place de la libération,
37150 Bléré

☎ 02 47 23 54 54

🕒 Lundi : 14 h à 17 h

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi : 8 h 30 à 12 h

Maison Départementale de la Solidarité d'Amboise

📍 9 rue Grégoire de Tours,
37400 Amboise

☎ 02 47 30 48 48

🕒 Lundi au vendredi : 8 h 30 à 12 h 30 / 13 h 30 à 17 h



C.C.B.V.C.

📍 39 Rue Léon Gambetta,
37150 Bléré

☎ 02 47 23 58 63

🕒 Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

✉ info@cc-blere-valdecher.fr

🌐 www.cc-blere-valdecher.fr

L'ÉCOLE PRIMAIRE DE LUZILLÉ



Notre école accueille 73 élèves du CP au CM2. L'équipe enseignante a été modifiée en ce début d'année. En effet, Mme BOURGEAUX remplace Mme GEOFFROY jusqu'à la fin de son congé maternité. Nous félicitons cette dernière pour la naissance de son petit Basile.

Cette rentrée un peu particulière n'a rien ôté à la joie que les enfants ont eu à se retrouver. Durant toute la première période, ils ont pu partager des moments d'apprentissage et de jeux ensemble. Depuis la rentrée des vacances de Toussaint, un nouveau protocole plus strict a été mis en place et contraint nos élèves à plus de distance et au port du masque. Encore une fois, ils donnent l'exemple. Même s'ils sont encore en phase d'apprentissage, ils se sont très bien adaptés et cela ne les empêche pas de vivre leur vie d'écolier.

Notre projet de classe découverte à Saint-Palais-sur-Mer a été annulé en avril 2020. Nous espérons pouvoir le reporter en juin 2021 mais au vu du contexte sanitaire et de l'incertitude de pouvoir mener ce projet à terme, nous avons remboursé les familles. La déception fut grande du côté des petits comme des grands. Déception encore lors de l'annonce de l'annulation de la Corrida de Loches à laquelle l'école participe depuis quelques années.

Nous espérons pouvoir participer au projet départemental rencontres AUTOUR DE LA DANSE qui permet la présentation d'une chorégraphie élaborée par les élèves à d'autres écoles du secteur participantes ainsi qu'aux familles.

L'école de Luzillé, c'est également le R.P.I. Luzillé/ Epeigné-les-Bois. Traditionnellement, nous partageons des actions communes. La classe de CP/CE1 retournera dans les locaux de la maternelle dans le cadre de la liaison GS/CP afin de partager un moment autour de la lecture, d'activités manuelles et d'un atelier cuisine courant février. Les futurs CP seront accueillis dans l'école élémentaire afin de découvrir les locaux et la cantine en juin. Juin sera aussi le moment de la kermesse à Epeigné-les-Bois qui est déjà en cours de réflexion auprès de l'équipe enseignante du R.P.I.

Les enfants pourront bénéficier d'animations sur le thème du gaspillage alimentaire en décembre et du tri des déchets grâce aux animateurs de la communauté de communes qui interviendront au printemps.

D'autres projets verront le jour au cours de l'année scolaire.

Nous remercions les municipalités qui ont dû s'adapter aux différents protocoles sanitaires qui se sont succédés depuis le mois de mai et qui nous soutiennent dans nos projets.

Nous remercions également l'équipe de l'APELE qui garde le moral malgré toutes les manifestations annulées depuis 18 mois. L'équipe est toujours à notre écoute.

Merci enfin aux parents d'élèves, à leur famille et amis grands consommateurs de chocolat. Vous avez battu des records cette année !

L'équipe enseignante

L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT (A.L.S.H.)

L'A.L.S.H. de Luzillé fait partie de l'A.L.S.H. communautaire multi-sites géré par la C.C.B.V.C. regroupant Saint-Martin-le-Beau, La Croix-en-Touraine et Luzillé.

Le site de Luzillé est ouvert les mercredis, la première semaine durant les petites vacances scolaires et trois semaines sur quatre en juillet.

L'A.L.S.H. de Luzillé utilise les locaux de la garderie pour accueillir les enfants.

Le matin, les enfants sont accueillis de 7 h 30 à 9 h. Le soir, le départ s'effectue entre 17 h et 18 h 30.

L'A.L.S.H. de Luzillé a une capacité maximale de 28 enfants dont 16 de moins de 6 ans.

Le nombre d'enfants minimum pour ouvrir le site de Luzillé est de 10. Alors, pensez à inscrire vos enfants afin de pouvoir conserver cet accueil de proximité.



Renseignements et inscriptions pour l'A.L.S.H. à :



C.C.B.V.C. - Service Enfance Jeunesse

📍 39 Rue Léon Gambetta, 37150 Bléré

☎ 02 47 30 81 02 ☎ 06 77 63 83 31

🕒 Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

✉ enfance@cc-blere-valdecher.fr

NOTRE BOUCHER CHARCUTIER TRAITEUR ARRIVE EN JANVIER !

L'épice'riz devient la **BOUCH'RIS**.

Une volonté affirmée : Être à l'écoute de sa clientèle, assurer un service de qualité et régaler les papilles.

C'est une histoire de famille et de hasard, qui a motivé **Quentin LANNEAU** à créer son affaire plus tôt que prévu. Certes, il y pensait mais quitter Bourges et son Berry natal pour venir à Luzillé... il faut vraiment avoir un beau-frère qui vous invite à faire le saut. Séduit par notre commune, le local commercial et la région, c'est l'opportunité de réaliser son souhait de participer activement à la vie d'une petite commune et d'apporter un service de proximité en régaland les papilles.

C'est un bon vivant animé par l'envie de faire plaisir au travers de sa cuisine. Dès l'adolescence, il a aimé écouter les frémissements des cuissons, sentir les odeurs d'épices, illuminer ses yeux des couleurs et des jeux de présentation des plats. Après son BAC, il se lance dans différents métiers où il affirme sa rigueur, son sens du relationnel et du soutien aux autres. Mais, sa passion d'adolescent le pousse à effectuer des stages de cui-

sine dans des restaurants où il pourra s'intégrer dans le fonctionnement d'une brigade. Il obtient son C.A.P., travaille dans un restaurant recevant 250 couverts. La rapidité, l'organisation et la rigueur font partie de son quotidien. Puis, il acquiert une expérience de 4 ans dans un bistrot proposant une cuisine gastronomique et de terroir. Ensuite, il obtient un C.A.P. de boucher et continue à acquérir des compétences chez un charcutier-volailler-traiteur. Fort de toutes ses expériences, il était en réflexion sur l'ouverture, à terme, de sa propre affaire jusqu'à ce qu'il vienne voir sa sœur à Luzillé...

Et, une nouvelle histoire commence ! Quentin vous fera découvrir tout son savoir-faire, sa passion de la cuisine et restera à l'écoute de vos envies et de vos idées. Il vous proposera aussi des produits locaux : vins, fromages, lait, beurre, œufs mais aussi des bières artisanales et bien d'autres surprises.

Et, vous regarderez l'aménagement de sa boutique... Il a imaginé et dessiné son cadre d'accueil et de rangement !



Quentin LANNEAU

Le message de Quentin :

« Je souhaite remercier mon beau-frère **Pierre-Alexandre VARENNE** qui m'a ouvert cette nouvelle porte de vie, les élus de la commune qui m'ont soutenu, la Communauté de Communes pour ses conseils et ses aides à l'installation, tous ceux qui ont apporté des réponses à mes questions sur la création d'entreprise, tous les luzillois qui m'ont accueilli et tous ceux qui me font déjà confiance ».

CLUB AMICAL LUZILLOIS



La lettre du Président : « Début juillet, à la suite du confinement, le C.A.L a pu organiser, sous un barnum à l'air libre dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité, son assemblée générale et élire son nouveau bureau :

Président : Renaud Auger

Vice-présidents : Luc Gallé, Nicolas Limoux

Trésorier : Gaultier Stéphane

Trésorier-adjoint : François Gilet

Secrétaire : Harmonie Clément

Secrétaire-adjoint : Antonio Rodrigues

Membres actifs : Christophe Mahuteau, Thierry Jousset, Yohann Billaut et Nicolas Brillaut

La dernière saison (qui s'est terminée en mars en raison du confinement) a été privée d'une dizaine de matchs. L'entraînement a repris début août sous la direction de

M. Alexandre Molineau. Une nouvelle fois, nous avons pu inscrire deux équipes seniors, sachant que nous avons attiré dans notre effectif 16 nouveaux joueurs. La saison a débuté de façon chaotique et voilà qu'elle est, une nouvelle fois, interrompue en raison de la crise sanitaire. Nous espérons reprendre au plus vite et mener à terme notre saison. De nouveau, pour ménager nos installations, nous nous entraînerons cet hiver, dès que possible, au gymnase et sur le terrain synthétique de La Croix-en-Touraine. Nous vous informons que nous collaborons toujours avec Bléré-Val-de-Cher, quelques jeunes luzillois s'entraînant et jouant dans ses équipes. Au regard de la crise sanitaire, le club ne pourra sûrement pas organiser de manifestations pour subvenir à ses dépenses. Nous essayerons de passer chez les habitants comme chaque année, pour vendre notre calendrier, en espérant recevoir un bon accueil de chacun ».



ECOLE DE MUSIQUE

La rentrée musicale s'est faite le mercredi 16 septembre 2020 en respectant les gestes barrières et le beau temps nous a permis de nous installer à l'extérieur. En permanence, nous nous adaptons aux directives de la Préfecture et de l'UDESMA. Les cours ont été organisés en petits groupes. La salle de musique a été adaptée pour respecter les distances entre chaque musicien. Les dernières mesures de confinement ont interdit tout rassemblement et nous avons dû suspendre les répétitions de l'harmonie et de la chorale.

Les cours ont été assurés en ligne : téléphone et vidéo. Et nos aînés ont reçu les nouvelles partitions pour travailler de leur côté. Les cérémonies officielles du 8 Mai et du 11 Novembre 2020 ont été assurées par un seul représentant de la musique trompettiste : Sébastien LEVEQUE.

En espérant se retrouver avec encore plus de plaisir en 2021...

Sabrina Allouard

Présidente

✉ sabrina.allouard@orange.fr



✋ L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ELÈVES LUZILLÉ - EPEIGNÉ-LES-BOIS



La force de l'APELE repose sur le bénévolat. Sa réussite tient essentiellement à la motivation et au plaisir que les personnes vont prendre à s'acquitter de leurs tâches au sein d'un travail d'équipe afin de contribuer à la vie des écoles et de leur apporter un soutien matériel et financier.

Bilan de l'année 2019/2020

Fidèles à notre engagement, nous avons organisé plusieurs temps forts, mais la COVID 19 en a décidé autrement.

➤ Nous avons vendangé, les kilos de raisins ont rapporté des euros dans une ambiance conviviale. Le défilé d'Halloween s'est déroulé le 31 octobre dans les rues d'Epeigné-les-Bois avec beaucoup d'enfants mais aussi avec un grand nombre d'habitants de la commune pour la distribution des friandises.

➤ Nous avons participé au marché de Noël de Bléré avec la vente de préparation de SOS Cookies. Le spectacle de Noël a été offert aux enfants sur le temps scolaire, garantissant ainsi à tous les enfants d'y assister, de voir le père Noël et de repartir avec un chocolat.

➤ Fin janvier 2020, nous avons organisé une dégustation tartiflette qui a remporté un franc succès. Les membres du bureau et les parents bénévoles se sont donné pleinement afin que la soirée se passe dans de bonnes conditions.

➤ Nous avons effectué une collecte de crayons et de cartouches usagés. Celle-ci a bien fonctionné.

➤ Enfin, l'année scolaire de l'APELE s'achève toujours avec la fête d'école. Face à la crise sanitaire qui nous touche, nous n'avons pas pu réaliser celle-ci. En revanche, les maternelles ont pu pique-niquer dans le parc derrière l'école et les primaires ont eu un goûter ainsi que la remise des livres durant le temps scolaire.

Année 2020/2021

Cette nouvelle année scolaire est marquée par l'arrivée d'un nouveau membre au sein du bureau (Mme Daguenet, vice-trésorière).

Nous avons prévu une année pleine de manifestations : Halloween, Marché de Noël à Bléré, Spectacle de Noël, repas fin janvier, randonnée, les Jardinades, Luzillé en fêtes, et nous espérons pouvoir organiser toutes les manifestations de 2021 sans oublier la fête de l'école qui se déroulera le dimanche 4 juillet 2021.

Nous avons participé à Epeigné-les-Bois à la journée « Jour de fête », et nous avons vendu des crêpes, barbes à papa, confitures, tire-ficelles. C'est la seule manifestation à laquelle l'APELE a participé, puisque nous avons décidé d'annuler le défilé d'Halloween et le spectacle de Noël en raison de la crise sanitaire.

Nous avons lancé plusieurs actions dans les cahiers d'écoles ainsi que dans vos boîtes aux lettres.

Nous vous proposons l'achat de bourriches d'huîtres, de récupérer vos crayons et cartouches d'encre usagés. En fonction de l'évolution sanitaire, nous avons des projets plein la tête, mais nous ne voulons pas vous mettre l'eau à la bouche au risque de l'annuler au dernier moment.

Nous vous tiendrons informés.

Les bénéfices récoltés serviront cette année à l'achat de vélos pour les maternelles.

Nous travaillons déjà pour financer un projet scolaire pour l'année 2021-2022. Nous sommes persuadés que tous les enfants seront heureux.

Je tiens à remercier l'ensemble du bureau et des bénévoles pour leurs implications durant toutes les manifestations.

Pour plus de renseignements contacter :

Mme BADOUEL Melvine
Présidente APELE

☎ 0687444359

✉ apele.37150@gmail.com

🐕 CHASSE



La lettre du Président :

« La saison 2020-2021 a débuté en septembre. Comme chaque année, nous avons fabriqué et mis en place des miradors, afin d'assurer le maximum de sécurité. Ceux-ci ont été saccagés pour la deuxième fois en

deux ans par des personnes malveillantes (34 miradors détruits en tout).

Je rappelle à ces personnes que le matériel appartient au syndicat de chasse, qu'il est installé sur des biens privés et, en aucun cas, celles-ci n'ont le droit de détruire le bien d'autrui. Une plainte a été déposée à la gendarmerie, l'enquête est en cours ».

LUZIBOOKS



Le virus de la lecture, c'est bon pour la santé ! C'est l'immunité garantie contre le stress et la morosité.

➤ Un voyage sans risque à la découverte de nouveaux univers pour transcender le quotidien.

➤ Un grand moment

de dialogue et de partage avec de vrais personnages réels et de fiction.

➤ Une aventure sans cesse renouvelée en compagnie de nouveaux auteurs et de ceux que vous chérissez déjà.

Notre bibliothèque, soucieuse d'être au plus près de vos attentes, vous propose régulièrement des nouveautés littéraires.

Et comme chaque écrivain nous livre sa vision du monde, nous procure des émotions, modifie notre pensée, enrichit nos connaissances, vous y trouverez une large palette de narrations allant de l'aventure à la romance, en passant par les autobiographies, les essais, sans oublier les romans noirs, les polars et les thrillers.

Autant de livres à découvrir pour la modique somme annuelle de 8 €.

Et nos jeunes lecteurs ? Ils sont au centre de nos pré-occupations et nous leur offrons la gratuité pour leurs emprunts.

Un très large choix de livres et revues est à leur disposition pour éveiller leur imagination, satisfaire leur curiosité, apprendre en s'amusant et se distraire.

Des livres imagées et des contes pour les plus petits. Des romans, des BD, des mangas et des revues pour les plus grands.

Nous accueillons enfants et adultes tous les mercredis après-midi de 15 h à 18 h.

Nous vous proposons également **une ouverture à la demande, d'une durée d'une heure, en semaine ou le weekend**. Pour en bénéficier n'hésitez pas à prendre rendez-vous **avec Valérie Lerousseau au 06 83 29 81 22 ou par mail : bibliotheque.luzille@orange.fr**.

Le spectacle proposé par les bibliothèques et financé par la Communauté de Communes que nous avons programmé au printemps dernier a été reporté au 17 janvier 2021 à 15 h : « Le voyage de Monsieur Ratapoil » est un conte musical enchanteur concocté par le Théâtre de la Valise.

Enfin, au cours du premier trimestre 2021 nous espérons vous proposer de nous rejoindre pour la 15ème édition des Mille Lectures d'Hiver pour assister à une lecture publique dite par un comédien professionnel.

A l'heure actuelle, les périodes d'ouverture de notre bibliothèque et les événements que nous organisons sont bien sûr conditionnés par les mesures prises face à l'évolution de la crise sanitaire.

Mais un jour viendra où nous aurons le plaisir de vous rencontrer, et nous tenons particulièrement à vous rassurer : ici, nous appliquons strictement les mesures sanitaires pour que chacun puisse venir en toute sécurité (masque, gel hydro-alcoolique à disposition, distance respectée). De plus, les livres au retour ne sont remis en rayon qu'après une semaine.

Pour tous renseignements :

Valérie Lerousseau
Présidente

☎ 06 83 29 81 22

✉ bibliotheque.luzille@orange.fr

CLUB DE RANDONNÉES



« Respirer, marcher et découvrir »

Monique Rottier est responsable de l'organisation des randonnées.

Les randonnées sont proposées deux fois

par mois : les 2e et 4e jeudi du mois.

Deux parcours sont organisés : 6 km et 12 km.

Pour participer ou se renseigner :

Monique ROTTIER

☎ 06 24 60 21 37

✉ victor.rottier@orange.fr

LES BRONZÉS CARENNES



Président : Sylvain Perré

☎ 06 71 81 53 00

Secrétaire : Agnès Auger

Trésorière : Marie Biraud

Manifestation : le dernier week-end d'Août

🌳 UNE NOUVELLE ASSOCIATION À LUZILLÉ



L'association **De La Graine Aux Copeaux** a été créée le 18 janvier 2020 par des passionnés de jardin, de nature et d'animaux.

Elle vise à créer un jardin pédagogique et à sensibiliser les enfants et les adultes au respect de la nature et de la biodiversité sous forme d'ateliers de jardinage, que ce soit ornemental ou potager, et de façon naturelle et respectueuse de l'environnement.

Le but étant également de faire découvrir la diversité végétale existante, de savoir l'utiliser et l'entretenir par des méthodes douces.

Le jardin souhaite également expérimenter des variétés fruitières inexistantes sur nos étals, mais aussi des

espèces ornementales qui puissent résister à la sécheresse et à nos sols argilo-calcaires.

L'association accueillera des ruches et des habitats pour les auxiliaires du jardin (insectes, hérissons, oiseaux) afin de favoriser les interactions entre le végétal et l'animal et créer ou recréer une diversité de la faune et de la flore pour le bon équilibre du jardin.

Elle accueillera également les écoles et centres de loisirs et se déplacera en maison de retraite pour proposer des ateliers autour du végétal.

Elle proposera également des moments de convivialité comme des animations culturelles, fêtes des plantes, concerts au jardin et sorties sur le thème du jardin.

Pour plus d'informations, venez visiter le site internet :

www.delagraineauxcopeaux.com

📷 PHOTO EN TOURAINE

La force de créer, le courage de rêver, le pouvoir de changer.

Depuis notre dernière grande manifestation « l'Art déclare la Paix » en 2018, Photo en Touraine continue sa mission : démontrer par l'expression artistique le danger des actes violents, des images dégradantes, du racisme, qui engendrent la peur de l'autre, puis la haine de ceux qui sont différents.

Aujourd'hui Photo en Touraine continue à évoluer et élargit son engagement. Depuis quelques années l'association travaille non seulement avec des photographes mais également avec des créateurs dans divers autres domaines artistiques. Le partage des différences enrichit et donne plus de force à nos activités. Notre nouveau projet : « l'art plus fort que la haine, tout commence par les mots », rassemblera écrivains, photographes, poètes, plasticiens, musiciens, danseurs...

Si ce projet vous intéresse, nous serons heureux d'échanger des idées avec vous.



Pour tous renseignements :

Sandra Shepard

✉ info@photofolies-en-touraine.org

🧶 LES PETITES AIGUILLES



« L'art de l'aiguille sous toutes ses formes »

Le mardi et le vendredi après-midi de 14 h 30 à 17 h à la Maison des Association.

C'est l'atelier de passionnées de tricot, de crochet, de broderie, de couture qui se retrouvent chaque semaine pour échanger sur leurs pratiques, œuvrer pour des projets communs et s'inspirer des idées de chacune.

Elles sont prêtes à nous faire partager leur passion pour que jeunes et moins jeunes puissent s'initier ou se perfectionner à l'art de l'aiguille sous toutes ses formes. Manifestez votre intérêt et une réunion d'information sera organisée !

Pour tous renseignements :

Françoise Girard
☎ 06 84 41 14 29

i LE PRINTEMPS MARQUERA LA FIN DES TRAVAUX DE LA RUE DE LA SIBILLERIE

Vous le savez, c'est un énorme chantier et la crise sanitaire a perturbé les délais. Les travaux déjà réalisés, les engagements et les échéances prévus pour mener à terme les travaux permettent de dire qu'en avril la rue se parera définitivement de son nouvel aménagement. Les travaux ont débuté en septembre par l'enfouissement des réseaux de basse tension de l'éclairage public et de téléphonie. Fin octobre, ont démarré la mise en œuvre des raccordements et la dépose des poteaux. Aux alentours du 15 janvier prochain, débiteront les travaux liés à l'évacuation des eaux pluviales ainsi que le remplacement d'une partie des canalisations d'alimentation en eau potable. Cette partie des

travaux sur le réseau d'eau potable est financièrement à la charge de la Communauté de Communes de Bléré-Val-de-Cher. L'entreprise EHTP a été retenue à la suite d'une mise en concurrence pour un montant global de 113 678 € H.T. La dernière étape des travaux prévue fin mars concernera la réfection de la chaussée et l'aménagement paysagé. Ces travaux qui devraient durer aux alentours de six semaines sont confiés à la suite de la mise en concurrence à la société COLAS pour un montant H.T. de 183 180 €. Nous savons combien cette période est longue pour les riverains mais nous devons, hélas, passer par ces désagréments.

! DES ACTIONS CONTRE LA PRÉSENCE DE CHLORURE DE VINYLE MONOMÈRE

Certaines canalisations d'alimentation en eau potable de la commune sont en polychlorure de vinyle (PVC). Ces dernières, posées avant 1980, peuvent potentiellement rejeter du chlorure de vinyle monomère (C.V.M.), souvent sur des parties de réseaux où l'eau circule peu voire stagne.

La limite de qualité de l'eau de boisson, pour le C.V.M., est de 0.5 µg/L (moyenne réalisée sur plusieurs prélèvements sur un an).

Sur la commune de Luzillé, six hameaux dépassent les limites de qualité. Le Conseil Municipal, sensible à cette situation, reste très attentif et interactif avec la Communauté de Communes Bléré-Val-de-Cher (C.C.B.V.C.), qui a repris la compétence « eau potable et assainissement des eaux usées » au 1er janvier 2020, pour faire avancer le sujet.

Des bouteilles d'eau sont livrées chaque semaine par les services de la Communauté de Communes aux habitants concernés pour assurer leur alimentation en eau potable. Le service des eaux de la Communauté de Communes met en place des actions curatives pour

évacuer les C.V.M.

- La première, provisoire et rapide à mettre en place, est la pose de purges automatiques en bout de réseau dans les secteurs concernés pour faire circuler l'eau (mi-novembre 2020),

- La deuxième est une réflexion, à plus long terme, sur des travaux sur le réseau.

Pour y parvenir, des prélèvements complémentaires vont être réalisés sur les secteurs concernés pour délimiter les tronçons qui relarguent des C.V.M. Cela permettra de déterminer les longueurs de canalisations qui devront faire l'objet d'une intervention (remplacement, tubage, etc). Un bureau d'études accompagne la C.C.B.V.C. dans cette démarche.

En raison des coûts engendrés par cette deuxième tranche de travaux, l'échéance est en réflexion et peut prendre un peu de temps. Les membres du Conseil Municipal en charge de ce dossier resteront attentifs à l'avancement de toutes ces opérations et continueront à tenir informés les habitants concernés.

! CORVIERS : DES TRAVAUX POUR L'ÉVACUATION DES EAUX DE RUISSELLEMENT

Les habitants de Corviers craignaient pour leur sécurité et leurs maisons. Suite à de nombreuses demandes depuis plusieurs années, les travaux sont réalisés.

Le précédent Conseil Municipal, lors de l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales, a pris en compte et étudié les problématiques de ce hameau pour la réalisation de ce chantier.

Lors d'épisodes météorologiques violents, l'ancien réseau sous-dimensionné se trouvait submergé et envahissait les propriétés. Afin de remédier à l'évacuation des eaux de ruissellement, des collecteurs d'un diamètre de 800 mm ont été installés et une pose de tuyau sur 120 mètres linéaires a été effectuée sur un terrain

privé pour rejoindre le grand fossé derrière le hameau.

Le montant de ces travaux s'élève à 21 352 € H.T.



📶 ARRIVÉE DE LA FIBRE OPTIQUE ... À LA FIN 2022

En janvier 2018, Val de Loire Fibre, filiale de TDF, s'est vu confier par le Syndicat Mixte Ouvert Val de Loire Numérique une délégation de service public portant sur la conception, l'établissement et l'exploitation d'un réseau en fibre optique en zone rurale dans l'Indre-et-Loire et le Loir-et-Cher.

Les travaux se déroulent sur 5 ans pour déployer la fibre optique. Ce nouveau réseau à usage grand public et professionnel desservira 513 communes d'ici à fin 2022. Ainsi, tous les habitants et les entreprises de Loir-et-Cher et d'Indre-et-Loire auront accès au très haut débit.

Que ce soit au travail, à domicile ou en déplacement, la multiplication des objets connectés, des usages et services sur internet nécessite une capacité de débit optimale. Avec l'arrivée du très haut débit grâce à la fibre optique, les abonnés bénéficieront d'un large choix de services comme un accès illimité et simultané pour toute la famille, des nouveaux usages démultipliés (réalité virtuelle, jeux vidéo, TV à la demande...), de la téléconsultation médicale, du télétravail, des offres de ser-

vices publics renforcées (couverture des lieux publics, école numérique, vidéoprotection...).

Le déploiement du réseau a lieu en 4 étapes :

- phase d'étude avec la campagne de relevés terrain (durée environ 4 mois),
- phase de travaux avec la construction du réseau selon un calendrier prédéfini,
- phase de « gel commercial ». Pendant ce délai réglementaire de 3 mois, la fibre optique n'est pas commercialisable. Les fournisseurs d'accès à internet se préparent à proposer leurs offres commerciales.
- phase de raccordement des logements après avoir souscrit un abonnement auprès du fournisseur d'accès à internet de votre choix.

Afin de prendre connaissance de la date à laquelle vous pourrez bénéficier du raccordement à la fibre optique et de suivre l'avancement des travaux, vous pouvez consulter le site internet de Val de Loire Fibre :

🖥 www.valdeloirefibre.fr

⚠ HALTE AUX NIDS DE FRELONS ASIATIQUES !

Le frelon asiatique, appelé par les biologistes « *vespa velutina nigrithorax* » est très facile à reconnaître car c'est le seul frelon en Europe à posséder une couleur aussi foncée. *Vespa velutina* est à dominante noire, avec une large bande orange sur l'abdomen et un liseré jaune sur le premier segment. Sa tête vue de face est orange et ses pattes sont jaunes aux extrémités. Il mesure entre 17 et 32 mm. Comme son nom l'indique, il est originaire d'Asie. Il semble qu'il soit arrivé en France caché dans un chargement de poteries chinoises livrées en 2004 à Tonneins (Lot-et-Garonne). En quelques années, il a proliféré partout en France et s'est aussi répandu en Espagne et au Portugal. Il a une capacité de reproduction très rapide : un nid qu'on ne détruit pas donne quatre nids l'année suivante.

Les frelons asiatiques ont un fort impact sur les ruchers car non seulement ils prélèvent des abeilles mais ils provoquent aussi, par leur présence permanente devant les ruches, un arrêt de l'activité de butinage, ce qui va ralentir ou stopper la ponte des abeilles hivernantes par la reine. Cela entraînera l'effondrement puis la mort de la colonie durant l'hiver.

Pour vous aider à lutter contre ce fléau et à faire appel à un professionnel, la municipalité propose aux habitants de Luzillé une participation financière à hauteur de 30% du coût de l'intervention sur présentation d'une facture acquittée. Le calcul des 30 % se fera sur une base plafonnée à 150 € (soit une participation maximale de 45 €).

✋ NETTOYAGE DU RUISSEAU

La commune a pris en charge le nettoyage du ruisseau du Beugnon dans le centre bourg.

Règlement concernant les cours d'eau :

- *Les propriétaires riverains sont tenus, réglementairement, d'assurer un entretien régulier des parcelles attenantes et du lit du cours d'eau (article L.215-14 du code de l'environnement).*
- *Le lit des cours d'eau non domaniaux appartient pour moitié aux propriétaires des deux rives selon l'article L.215-2 du code de l'environnement, mais pas l'eau qui s'y écoule.*



i UN MOMENT D'ÉMOTION

Petit moment d'émotion quand Jacky Gauvin reçoit en cadeau son écharpe portée pendant ses trois mandats de Maire de 2001 à 2020. Un grand merci pour son engagement envers la commune et ses habitants.



i CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Cérémonie du 11 novembre en petit comité pour honorer tous nos morts pour la France avec une pensée très forte en cette journée particulière où la mémoire de nos Poilus entre au Panthéon avec Maurice Genevoix.



DES ACTES DE MALVEILLANCE

Des actes répréhensibles par la loi et donc amendables

Objectif zéro pollution

Trop de mégots de cigarettes sont jetés sur la voie publique de la commune !

Savez-vous qu'un seul mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau ? A lui seul, il contient une centaine de substances nocives voire cancérigènes qui contaminent à la fois l'eau, l'air et les sols. Les mégots de cigarettes provoquent des émissions de CO2 et une acidification des sols. Non éteints et jetés dans la nature, ils sont susceptibles de déclencher des feux de forêts et de cultures.

Vous ne pouvez pas vous empêcher de fumer dehors ? Alors, portez sur vous une petite boîte faisant office de cendrier que vous viderez chez vous.

De la peinture acrylique jetée dans la rue



Au-delà du geste irrespectueux vis-à-vis de ses voisins, des gens qui circulent dans la rue et des employés chargés du nettoyage des rues, vider ses fonds de seaux de peinture représente des risques toxiques pour l'environnement.

Incivilités dans le parc de nos enfants

Peut-on imaginer jusqu'où peut aller le besoin de casser ?

Les équipements de jeux pour enfants détruits par des personnes malveillantes !

Que les responsables de ces incivilités se prennent en charge pour respecter les biens de la commune et la joie des enfants.



L'Auberge du Mail



L'auberge du mail vous propose aussi un point chaud et une épicerie.

📍 12 rue du Général De Gaulle, 37150 Luzillé
☎ 02 47 57 90 14
✉ auberge.du.mail.luzille@orange.fr

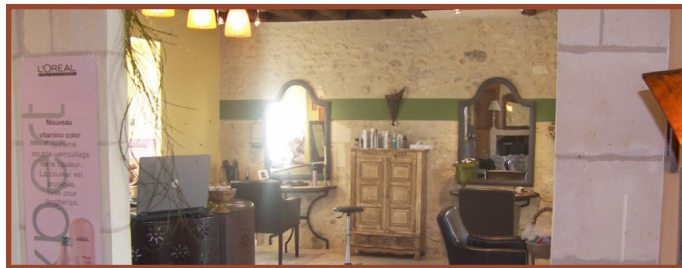
Clément Primeurs

Magasins de fruits, légumes et produits frais de qualité. 18 ans après sa création, Clément Primeurs ré-ouvre son magasin et vous propose un nouveau concept : un service check and collect :

- composez votre cagette selon vos envies
- passez votre commande avant mardi 19h
- récupérez votre commande le samedi et réglez sur place entre 16h30 et 19h30
- repartez le coffre plein de denrées, tout en ayant commandé depuis votre canapé !

📍 9 La Grange, 37150 Luzillé
☎ 07 86 24 05 03
✉ clementprimeurs@outlook.fr
🕒 Ouvert le samedi de 16h30 à 19h30

Coiffure : Le Coin Salon



Couleurs végétales et soins 100% naturels et un engagement toujours aussi fort pour l'écologie avec le recyclage des cheveux coupés pour dépolluer les océans. Betty vous accueille sur RDV uniquement.

📍 9 rue du 14 Juillet, 37150 Luzillé
☎ 02 47 57 88 93
💻 le-coin-salon.fr
🕒 Du mardi au samedi : 9h-12h et 14h-19h
Mercredi : 9h-12h

Chez PAO

« Je suis installée sur ma ferme depuis 2015 en maraîchage biologique diversifié sur petite surface. Vous me trouverez sur la commune de Luzillé (37150) au lieu-dit Le bois Joubert.

Je suis productrice de plants, légumes et fruits , le tout sous le label bio ».

📍 17 Le Bois Joubert, 37150 Luzillé
☎ 02 47 30 67 17
✉ paoced.s@orange.fr
🕒 Ouvert le samedi de 9h à 12h30

Docteur ROY Pascal

Médecine générale et pharmacie.

📍 13 rue de Chenonceaux, 37150 Luzillé
☎ 02 47 57 84 02
📠 Fax : 02 34 88 12 53
✉ pascal.roy10@wanadoo.fr
✉ pascal.roy@medical37apicrypt.org

🕒 Consultations

Tous les jours sauf le Samedi de 7h45 à 9h45 et de 16h30 à 19h.

Prises de sang : mardi matin et jeudi matin.

📅 Fermetures du cabinet médical

- du 24 décembre 2020 au 3 janvier 2021
- le vendredi 29 janvier 2021
- du 20 au 28 février 2021
- du vendredi 19 au lundi 22 mars 2021 inclus
- le vendredi 2 avril 2021
- du 8 au lundi 17 mai 2021 inclus
- du vendredi 18 au lundi 21 juin 2021 inclus
- du 10 au 14 juillet 2021
- du 14 au 22 août 2021



Nous espérons que vous avez pris plaisir à lire ce premier numéro de l'Equinox. Afin d'être toujours au plus près de vos attentes, n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et des sujets que vous aimeriez voir traités :

elu.communication@luzille.fr

Notre prochain bulletin paraîtra au printemps. D'ici là, retrouvez-nous sur notre page Facebook et **très prochainement sur notre nouveau site Internet.**